

2018

Guide à l'intention du nouvel inhalothérapeute



vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!

2018

Guide à l'intention du nouvel inhalothérapeute



La mission de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

est d'assurer la protection du public. Pour ce faire, il supervise l'exercice de la profession selon les normes établies et des standards élevés de pratique. Il favorise de plus le développement professionnel, le maintien et l'actualisation des compétences de ses membres pour offrir des soins sécuritaires et de qualité. L'Ordre tient également un rôle central en prévention de la maladie cardiorespiratoire et en promotion de la santé.

Valeurs fondamentales

Quatre (4) valeurs fondamentales ont été déterminées pour l'Ordre et ses membres. Ces valeurs soutiennent chaque action que l'ordre, les administrateurs, le personnel et les membres posent quotidiennement.

Engagement

Parce qu'en toute circonstance, nous agissons avec professionnalisme et visons l'excellence, nous sommes garants de nos actions.

Intégrité

Parce que la population n'attend rien de moins que la probité professionnelle de la part de l'Ordre et de ses membres.

Respect

Parce que la confiance et le respect mutuels forment de solides assises à une collaboration fructueuse.

Compétence et collaboration

Parce que professionnalisme, efficacité et efficience teintent les actions de l'Ordre et de ses membres. Nos compétences et notre expertise ainsi mises à profit dans une approche collaborative, positive et humaine, contribuent à l'excellence des soins et services et à l'atteinte des résultats attendus.

vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Mot du président | 4 |
| Organigramme du système professionnel | 5 |
| La structure administrative de l'Ordre | 6 |
| Vos obligations professionnelles | 7 |
| 1 VOUS INSCRIRE ANNUELLEMENT AU TABLEAU DES MEMBRES ET PAYER VOTRE COTISATION ET LA PRIME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ | 8 |
| 1.1 Les différents statuts et l'assurance responsabilité professionnelle | 8 |
| 1.2 Inscription au Tableau des membres | 9 |
| 1.2.1 Changement d'emploi, d'adresse ou ajout de lieu d'exercice | 10 |
| 1.2.2 Changement de statut en cours d'année ou réinscription au Tableau | 10 |
| 2 VOUS CONFORMER AU RÈGLEMENT DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC | 12 |
| 2.1 Dispense | 12 |
| 2.1.1 Qui peut obtenir une dispense ? | 12 |
| 2.1.2 Comment obtenir une dispense ? | 12 |
| 2.2 Votre dossier de formation continue | 13 |
| Déontologie et inspection | 14 |
| Bureau du syndic | 15 |
| Inspection professionnelle | 15 |
| Autoévaluation | 15 |
| Autres informations utiles | 16 |
| Se tenir informé | 17 |
| Le <i>Campus OPIQ</i> | 18 |
| Congrès annuel de l'Ordre | 18 |
| Programme <i>En santé cardiorespiratoire</i> | 19 |
| <i>En santé cardiorespiratoire</i> , c'est aussi une application mobile! | 20 |
| Prix reconnaissance | 21 |
| Avantages préférentiels | 21 |
| S'impliquer | 21 |
| en un clic! | 22 |
| Bottin | 23 |

vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!

© ORDRE PROFESSIONNEL
DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC, 2018
Tous droits réservés.

Dépôt légal: 3^e trimestre 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-9815999-9-5 (4^e édition, 2018)
ISBN 978-2-9815999-4-0 (3^e édition, 2017)
ISBN 978-2-9815269-9-1 (2^e édition, 2016)
ISBN 978-2-9815269-0-8 (1^{re} édition, 2015)

Ce document a été révisé et corrigé selon
l'orthographe rectifiée de 1990 (aussi appelée
«nouvelle orthographe recommandée»).





Mot du président

Chers collègues, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à titre de membre nouvellement admis à l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

D'entrée de jeu, permettez-moi de vous féliciter pour votre réussite. Après maints sacrifices, vous récoltez aujourd'hui le fruit de tous les efforts déployés pour devenir inhalothérapeute et c'est avec grand plaisir que nous vous accueillons au sein de la profession.

Si votre adhésion à l'Ordre vous accorde des droits, elle vous soumet aussi à des obligations professionnelles et déontologiques. C'est un engagement sérieux qui souligne le commencement de votre vie professionnelle. Un monde de possibilités s'offre désormais à vous. Puissiez-vous trouver votre voie, portés par une promesse à l'excellence dans les services que vous offrirez à la population.

Sachez que vous pourrez compter sur l'aide et le soutien de l'OPIQ lorsque des défis professionnels se dresseront devant vous. Nous vous invitons également à vous impliquer dans l'organisation. Vous êtes talentueux, déterminés, avant-gardistes et nous recherchons toujours des inhalothérapeutes passionnés et créatifs pour promouvoir une profession qui, grâce à sa dynamique, relève, s'enrichit et se renouvelle constamment.

Je vous souhaite une carrière riche en défis, à la hauteur de vos ambitions.

La profession de demain, c'est avec vous que nous la construisons. Après plusieurs années d'études, ce titre professionnel mérité est maintenant vôtre. Portez-le dignement et, surtout, mentionnez-le avec fierté!

Le président,

Jocelyn Vachon, inh.,
M. Éd.

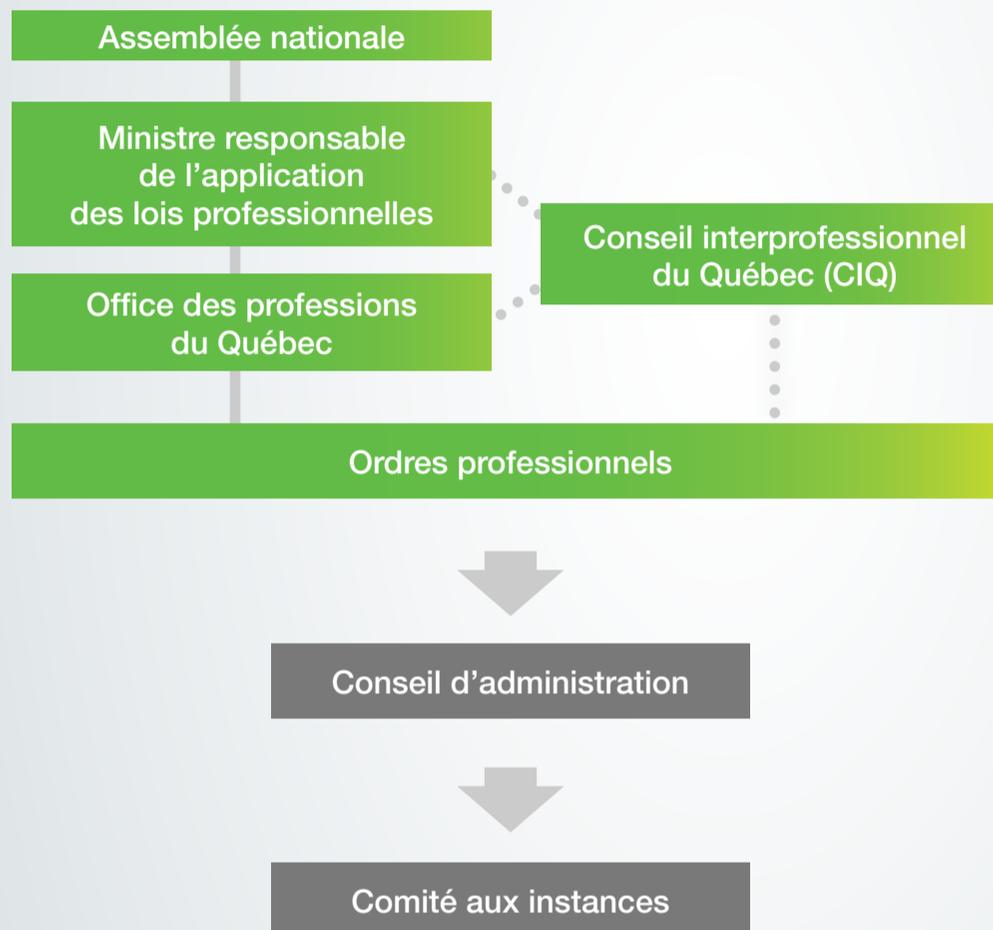
vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!

Organigramme du système professionnel



vos obligations professionnelles

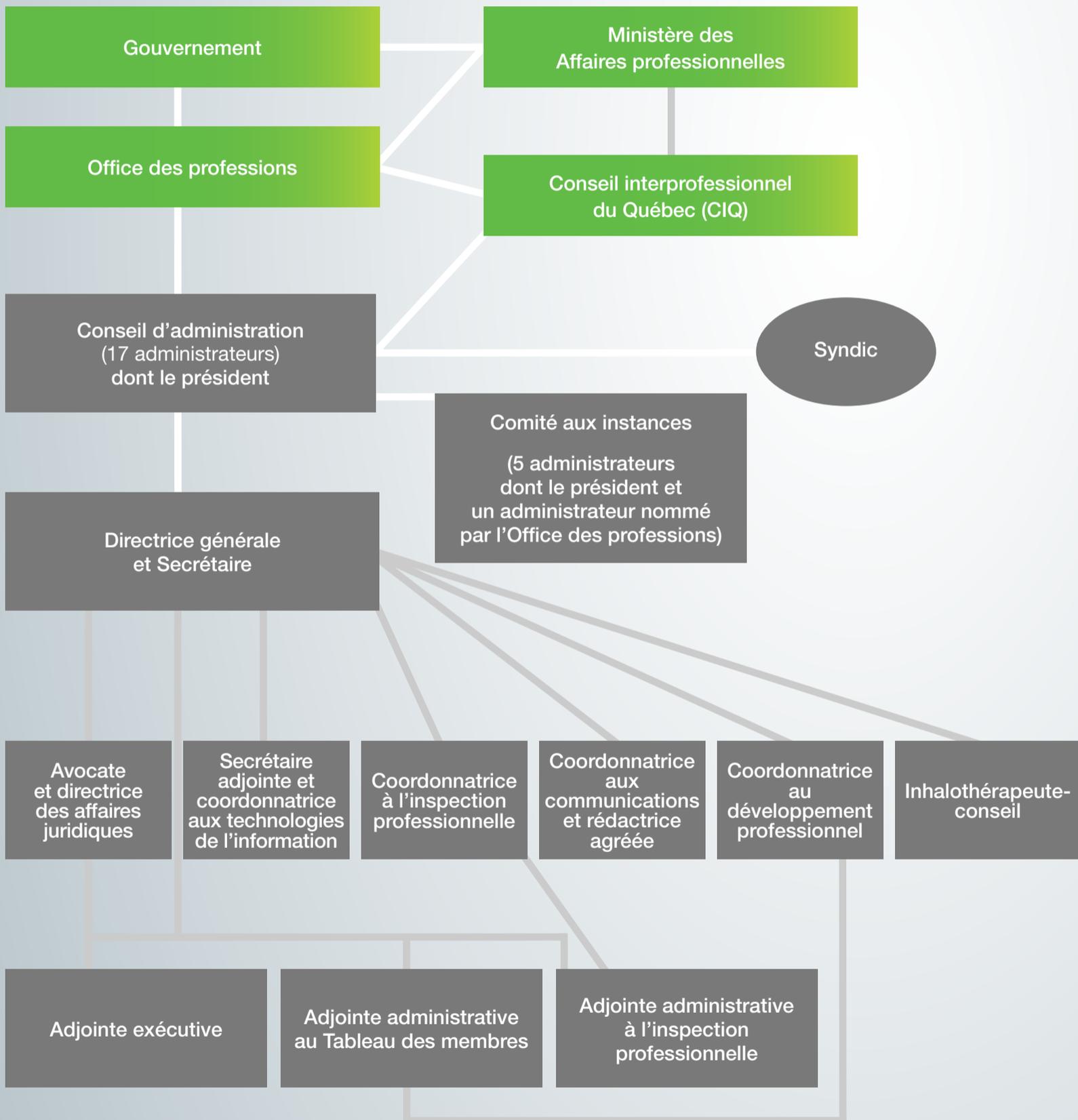
déontologie et inspection

autres informations

en un clic!

La structure administrative de l'Ordre

L'équipe de la permanence de l'Ordre est composée de onze (11) personnes



vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!



vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!

Vos obligations professionnelles

Tout au long de sa carrière, l'inhalothérapeute doit respecter certaines obligations. Pour en savoir plus, consultez la section *Publications* du site Internet de l'Ordre au www.opiq.qc.ca. Deux obligations sont particulièrement importantes. Ainsi, vous devez :

- 1** **vous inscrire annuellement** au Tableau des membres et **payer** votre cotisation et la prime d'assurance responsabilité
- 2** **vous conformer** au *Règlement de formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*

Vos obligations professionnelles

Vous inscrire annuellement au Tableau des membres et **payer** votre cotisation et la prime d'assurance responsabilité

Surveillez vos courriels!

En vertu du *Code des professions*, vous avez désormais l'**obligation de fournir une adresse courriel à votre nom**. Pour vous assurer de la conformité de votre adresse courriel [cliquez ici](#).

En janvier de chaque année, vous recevrez, **par voie électronique**, un avis d'inscription annuelle et d'acquiescement de paiement pour la cotisation et la prime d'assurance responsabilité professionnelle.

Pour connaître les dates limites pour répondre à ces obligations, surveillez les communications de l'Ordre (actualités, médias sociaux et courriel).

À retenir: vous êtes responsable de votre inscription même si le paiement est effectué par votre employeur.

1.1 Les différents statuts et l'assurance responsabilité professionnelle

Lors de la période d'inscription au Tableau, les membres de l'Ordre choisissent l'un des trois (3) statuts suivants :

❶ Membre actif privé avec assurance

Vous pratiquez comme inhalothérapeute à temps plein, partiel ou occasionnel dans des secteurs d'activités reliés à des entreprises privées (p. ex. : clinique dentaire, chirurgie esthétique, compagnie médicale ou de soins à domicile, etc.). Vous **devez** adhérer au contrat d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre.

❷ Membre actif public avec assurance

Vous pratiquez comme inhalothérapeute dans le secteur public (p. ex. : centre hospitalier, centre de soins de longue durée, CLSC). Vous **devez** adhérer au contrat d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre.

❸ Membre non actif

Vous n'exercez pas la profession, notamment pour l'un des motifs suivants : congé sans solde, congé de maternité et parental, congé de maladie longue durée, retrait préventif, congé pour études. Vous ne détenez pas de contrat d'assurance responsabilité professionnelle. Conséquemment, **un membre non actif n'est pas autorisé à poser d'activités professionnelles** (incluant l'alinéa 7 de l'article 37.1 du *Code des professions*).



Le saviez-vous?

Tout membre inscrit au Tableau des membres doit payer annuellement sa cotisation afin de maintenir son droit d'exercice.

vos obligations professionnelles

déontologie et inspection

autres informations

en un clic!

Vos obligations professionnelles



Pour en savoir plus sur votre cotisation et l'inscription au **Tableau des membres**:

adjointe.tableaumembres@opiq.qc.ca
514 931-2900 ou
1 800 561-0029, poste 21

Visiter la section **Membres** pour un complément d'information.

La prime d'assurance se paie en même temps que la cotisation. Pour connaître les dates limites, surveillez les communications de l'Ordre (actualités, médias sociaux et votre courriel). Il est donc important de bien choisir le type d'assurance selon votre situation professionnelle (secteur public ou privé).

Reçu d'impôt

Vous pouvez imprimer votre reçu d'impôt dès le 1^{er} mai à partir de la [Zone des membres](#) de notre site Internet.

1.2 Inscription au Tableau des membres

Lorsque vous soumettez votre déclaration annuelle et que vous acquittez votre cotisation annuelle, vous êtes automatiquement inscrit au Tableau des membres. Il est important que les renseignements fournis soient véridiques, à votre connaissance.

Prenez la bonne habitude de mettre à jour votre dossier de formation continue à la fin de votre inscription en ligne!

Votre dossier est accessible en tout temps en ligne par la [Zone des membres](#) de notre site Internet.

Le [Tableau des membres](#) est accessible en ligne pour consultation.

NOTE IMPORTANTE

Domicile professionnel

En vertu de l'article 60 du *Code des professions*, le domicile professionnel des membres de l'OPIQ signifie le lieu où ils exercent principalement leur profession. À défaut d'inscrire un domicile professionnel, l'adresse de votre domicile sera utilisée. Nous vous rappelons que le domicile professionnel est affiché au Tableau des membres et donc accessible à tous.

Carte de membre

Elle sera désormais accessible en format électronique dans votre dossier membre.

Vos obligations professionnelles

Psst!
Important à savoir
pour éviter les ennuis.



- 1.2.1 Changement d'emploi, d'adresse ou ajout de lieu d'exercice**
Le *Code des professions* oblige l'inhalothérapeute à **informer l'Ordre de tous les lieux** où il exerce sa profession et de **tout changement d'adresse**, et ce, dans les **trente (30) jours suivant** le changement.



Vous déménagez, vous changez d'emploi ou vous avez un nouvel employeur?

- Effectuez vous-même la modification en ligne dans la *Zone des membres* de notre site Internet.

OU

- Communiquez avec l'*adjointe administrative au Tableau des membres* au **514 931.2900** ou **1 800 561.0029, poste 21**.

- 1.2.2 Changement de statut en cours d'année ou réinscription au Tableau**
Si un changement de statut survient en cours d'année, **vous avez l'obligation** d'aviser immédiatement l'Ordre.



Vous devenez inactif (congé de maladie ou de maternité ou autre)?

Vous devez :

- en aviser l'Ordre, car si vous êtes absent pendant 52 semaines consécutives, vous pourriez bénéficier d'une exemption de formation continue.



Vous étiez membre non actif et vous effectuez un retour au travail à la suite d'un congé de maternité ou autre?

Vous devez :

- informer l'Ordre **au moins trois (3) jours avant votre retour** ;
- vous inscrire à titre de membre actif **pour la date prévue de votre retour au travail** ;
- défrayer le montant correspondant à la différence entre le statut de membre actif et celui de membre non actif.



Vous étiez membre inactif depuis plus de trois (3) ans?

Vous devez :

- aviser l'Ordre **au moins trois (3) mois avant** la date envisagée de retour à la profession. Le Conseil d'administration de l'Ordre pourrait alors vous obliger à faire un ou des stage(s) ou à suivre un cours de perfectionnement.



Vous quittez la profession (retraite ou abandon de l'exercice)?

Vous devez :

- aviser l'Ordre en remplissant le *Formulaire de démission du Tableau des membres*.

IMPORTANT

Toute personne qui abandonne ou qui prend sa retraite n'a plus le droit de :

- poser les activités réservées aux inhalothérapeutes ;
- faire usage du titre d'inhalothérapeute ;
- se présenter comme inhalothérapeute.

Vos obligations professionnelles



Aucun remboursement de cotisation n'est accordé en cours d'année, que ce soit pour des changements de statut, une radiation, un abandon de l'exercice ou une retraite.

Toute personne qui devient inactive en cours d'année conserve le droit de faire usage du titre d'inhalothérapeute, **mais ne peut pas exercer** les activités réservées aux membres de la profession.

Effectuer un changement au Tableau

Pour aviser de tout changement à apporter à votre inscription au Tableau, contactez-nous :

- par téléphone au **514 931.2900** ou au **1 800 561.0029, poste 21** ;
- par courriel à adjointe.tableaumembres@opiq.qc.ca.

Conséquences de l'omission d'informer l'Ordre d'un changement de statut

- Retourner au travail sans avoir modifié votre statut de membre non actif en statut de membre actif vous expose à un risque, ainsi que votre employeur, puisque vous ne détenez **aucune** assurance responsabilité professionnelle.
- Omettre de payer la cotisation afférente à son statut peut entraîner une radiation du Tableau pour non-paiement (art. 85.3 du *Code des professions*).
- S'inscrire sous une mauvaise catégorie constitue un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession (art. 59.2 du *Code des professions*) et donc sujet à une plainte disciplinaire et une sanction.

Vos obligations professionnelles

Vous conformer au *Règlement de formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*



La formation continue obligatoire s'applique à tous les inhalothérapeutes inscrits à titre de membres actifs qui doivent effectuer un minimum de **trente (30) heures** de formation **liées à leur pratique professionnelle** sur une période de deux (2) ans.

Une période de référence de deux (2) ans s'échelonne du **1^{er} avril d'une année paire au 31 mars de la prochaine année paire** (2018-2020, etc.).

2.1 Dispense

2.1.1 Qui peut obtenir une dispense ?

Vous pouvez être dispensé de l'obligation de faire de la formation continue si :

- ❶ vous êtes inscrit à titre de membre non actif pendant une année complète (52 semaines consécutives) au cours de **la même période de référence** ;
- ❷ vous vous êtes inscrit au Tableau des membres moins d'un an avant la fin d'une période de référence (par exemple juin 2019 pour la période 2018-2020) ;
- ❸ vous avez démontré l'impossibilité* de vous conformer au règlement.

* *Pour des motifs liés à une maladie, un accident, un congé parental, une circonstance exceptionnelle, etc.*

2.1.2 Comment obtenir une dispense ?

Vous devez :

- ❶ remplir le formulaire de [Demande de dispense de formation continue](#) ;
- ❷ y joindre toute pièce justificative utile ;
- ❸ adresser la demande à Anie Gratton adjointe.juridique@opiq.qc.ca

Votre demande sera alors soumise au Conseil d'administration pour décision

OU

nous informer lorsque vous devenez membre non actif. De cette façon, si vous êtes admissible à une dispense (voir 2.1.1), vous l'obtiendrez automatiquement.

Vos obligations professionnelles



Visitez la section **Formation continue** pour un complément d'information.

Pour consulter le règlement:
Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre.

2.2 Votre dossier de formation continue

Les activités de formation continue **dispensées par l'Ordre** (congrès, questionnaires de la revue *l'inhalo*, formations en ligne sur le **Campus OPIQ**, etc.) sont directement inscrites à votre dossier de formation continue au cours des deux (2) semaines suivant l'activité.

Cependant, pour que toutes vos heures de formation soient comptabilisées, incluant les formations externes à l'Ordre, vous devez mettre votre dossier de formation continue à jour. Ce dossier est accessible en tout temps en ligne dans la [Zone des membres](#) de notre site Internet.

Y accéder

- Cliquez sur [Zone des membres](#) sur la page d'accueil.
- Un mot de passe est nécessaire.
- La marche à suivre selon que vous êtes déjà enregistré ou non est clairement indiquée.

Ajouter une activité de formation externe à votre dossier

Dans votre dossier de formation, cliquez sur *ajouter une formation externe*, entrez la **date**, le **titre de la formation** et le **nombre d'heures**.

The screenshot shows a form titled "Ajouter une formation" with a light green background. It contains four input fields: "Date" (with a placeholder "(jj-mm-aaaa)"), "Titre de la formation" (with a note "Le titre de la formation peut contenir un maximum de 85 caractères."), "Heures", and "Minutes" (with a dropdown menu showing "00"). There are "Enregistrer" and "Annuler" buttons at the bottom. Lines connect the labels in the text above to the corresponding fields in the form.

Saviez-vous qu'en vertu de l'article 40 du *Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec*, un inhalothérapeute doit répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant de l'Ordre?



vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!

Déontologie et inspection

Déontologie et inspection



Pour joindre le bureau du syndic

Par téléphone:
514 931.2900 ou 1 800 561.0029, poste 29

Par courriel: syndic@opiq.qc.ca



Pour joindre l'inspection professionnelle

Par téléphone:
514 931.2900 ou 1 800 561.0029, poste 28

Par courriel:
inspectionprofessionnelle@opiq.qc.ca

suivez-nous
sur les réseaux sociaux



twitter



Pour être informé en tout
temps des activités de l'OPIQ

Bureau du syndic

Mieux vaut prévenir que guérir, voilà le mot d'ordre du *bureau du syndic* de l'Ordre dont les actions sont centrées sur la prévention. Pour vos questions en matière de déontologie, n'hésitez pas. Parce qu'information rime avec prévention, nous vous invitons à lire les [chroniques déontologiques](#) sur des sujets d'actualité.

[Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec](#)

Inspection professionnelle

Pour évaluer la pratique, le comité d'inspection professionnelle (CIP) prévoit annuellement l'inspection d'un nombre défini d'établissements de santé (public ou privé) où œuvrent des inhalothérapeutes. Le processus d'inspection de l'OPIQ repose sur une [approche par compétences](#) et inclut une autoévaluation individuelle. Ceci permet à l'inhalothérapeute d'entreprendre une démarche réflexive sur sa pratique professionnelle et de poursuivre son développement professionnel pour une pratique de qualité et sécuritaire et de qualité.

[Pour en savoir plus](#)

Autoévaluation

Voici un bref descriptif des différents volets de ce nouvel outil.

Volet I. Profil

Cette section vous permet de sélectionner le profil correspondant à votre pratique professionnelle. Obligatoire lors d'une inspection professionnelle. Par défaut, les compétences applicables à tous sont sélectionnées et représentées par le libellé Inhalothérapeute clinique. Si vous occupez une des fonctions suivantes : chef, assistant chef ou coordonnateur, sélectionnez la compétence *Déterminer et instaurer des processus de gestion*. Si vos fonctions impliquent que vous participez à des activités de recherche, sélectionnez la compétence spécifique *Appliquer les mesures propres au domaine de la recherche*.

Volet II. Analyse

Grâce au questionnaire d'autoévaluation, la 2^e partie vise à faciliter votre réflexion à l'égard des compétences à maîtriser, des acquis à consolider et, s'il y a lieu, des faiblesses professionnelles à pallier. Obligatoire lors d'une inspection professionnelle.

Volet III. Intention

Ce volet vous aidera à formuler des objectif(s) d'apprentissage et à planifier des activité(s) de formation continue selon ce que vous souhaitez réaliser.

Optionnel. Volet IV. Synthèse

Cette section sert à porter un regard sur le parcours effectué, notamment en comparant les résultats souhaités et ceux obtenus.

Optionnel. Les volets III et IV sont optionnels, mais si vous y répondez en totalité, vous obtiendrez deux (2) heures de formation continue par période de référence.

vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!



**vos obligations
professionnelles**

**déontologie
et inspection**

**autres
informations**

en un clic!

Autres informations utiles

Autres informations utiles



Se tenir informé

- ❶ ***l'inhalo*** est la revue officielle de l'Ordre. Publiée trois (3) fois l'an, elle est disponible en *version numérique seulement*. En plus d'articles scientifiques, vous y trouverez des informations relatives à l'actualité de l'Ordre.
- ❷ L'Ordre publie aussi deux (2) bulletins en alternance: ***l'Ordonnée*** vous transmet des nouvelles et autres précieuses informations vous permettant de suivre l'évolution des dossiers de l'Ordre et ***l'Abrégé*** vous informe sur les cours, formation, colloque, congrès d'intérêt pour les inhalothérapeutes.

Pour les recevoir, lors de votre inscription au Tableau des membres, assurez-vous que nous avons une adresse de courriel valide et donnez votre autorisation! (*Voir exemple plus bas*)

Notez que si vous ne cochez rien, vous ne recevrez aucune information.



Le saviez-vous ?

Aucun des éléments détaillés ci-contre n'est envoyé par la poste. Conséquemment, si vous ne cochez rien, vous pourriez manquer d'importantes informations concernant notamment le congrès, les activités de l'Ordre, les activités externes de formation continue, etc.

Pour ne rien manquer, cochez!

Cochez les informations que vous souhaitez recevoir par courriel

Je consens à recevoir la revue *l'inhalo* (disponible seulement en format électronique)



Je consens à recevoir les bulletins électroniques *l'Ordonnée*



Je consens à recevoir les annonces du congrès de l'OPIQ



Je consens à recevoir les annonces de la Journée des responsables de services



Je consens à recevoir les annonces de formation continue



Je consens à recevoir les offres d'emploi



Je consens à recevoir les demandes de participation aux sondages



Je consens à recevoir les offres corporatives (par courrier ou courriel)



Je consens à figurer sur la liste de sollicitation téléphonique de La Capitale



Je consens à partager mon adresse courriel afin de bénéficier d'avantages aux membres (ex.: Nautilus)



vos obligations professionnelles

déontologie et inspection

autres informations

en un clic!

Autres informations utiles



L'OPIQ est aussi présent sur [Facebook](#) et [Twitter](#). Abonnez-vous pour suivre les prises de position, les nouveautés et autres actions.

La section [Membres](#) du site Web de l'Ordre est une vraie mine d'or d'informations! Vous y trouverez, entre autres, des renseignements sur la cotisation, les permis d'exercice, la formation continue, le Bureau du syndic et l'inspection professionnelle.

De plus, la section [Publications et médias](#) du site propose toutes les publications de l'Ordre: revue, outils et guides de pratiques, Lois et règlements qui régissent la profession, rapport annuel, mémoires, etc.



Le **Campus OPIQ** est une plateforme d'apprentissage en ligne conçue pour faciliter la transmission de savoirs professionnels, la formation continue et l'actualisation des connaissances.

Convivial et facile d'accès, le **Campus OPIQ** vous permettra d'apprendre n'importe où, n'importe quand et à votre rythme.

S'inscrire à une formation en ligne du Campus OPIQ

- Rendez-vous à la section **Campus OPIQ** de la [Zone des membres](#).
- Votre numéro de permis vous servira de nom d'utilisateur.
- Le mot de passe que vous utilisez pour accéder à la [Zone des membres](#) servira également de mot de passe pour accéder au **Campus OPIQ**.
- Une fois inscrit à une formation, vous pouvez vous rendre directement sur le **Campus OPIQ** pour poursuivre la formation.

Congrès annuel de l'Ordre

Le prochain congrès aura lieu les **26 et 27 octobre 2018** à l'Hôtel Bonaventure, Montréal.

Surveillez *l'Ordonnée*, *l'Abrégé* et le site Web de l'Ordre pour plus de renseignements sur le programme, les inscriptions, l'hébergement, etc.

Prenez note qu'il y a un envoi spécial par courriel lors du lancement de la période d'inscription au congrès. Si vous ne voulez rien manquer, vous devez cocher «je consens à recevoir les annonces du congrès de l'OPIQ» (voir p. 17).

vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!

Autres informations utiles

en santé cardi♥respirat♥oire

c'est aussi une application mobile!

À qui s'adresse l'application mobile?

L'application est destinée principalement à l'inhalothérapeute clinicien qui n'a pas l'habitude d'intégrer des interventions minimales (< 3 minutes) dans sa pratique clinique ou qui souhaite améliorer l'efficacité de ses interventions.

Qu'est-ce que c'est?

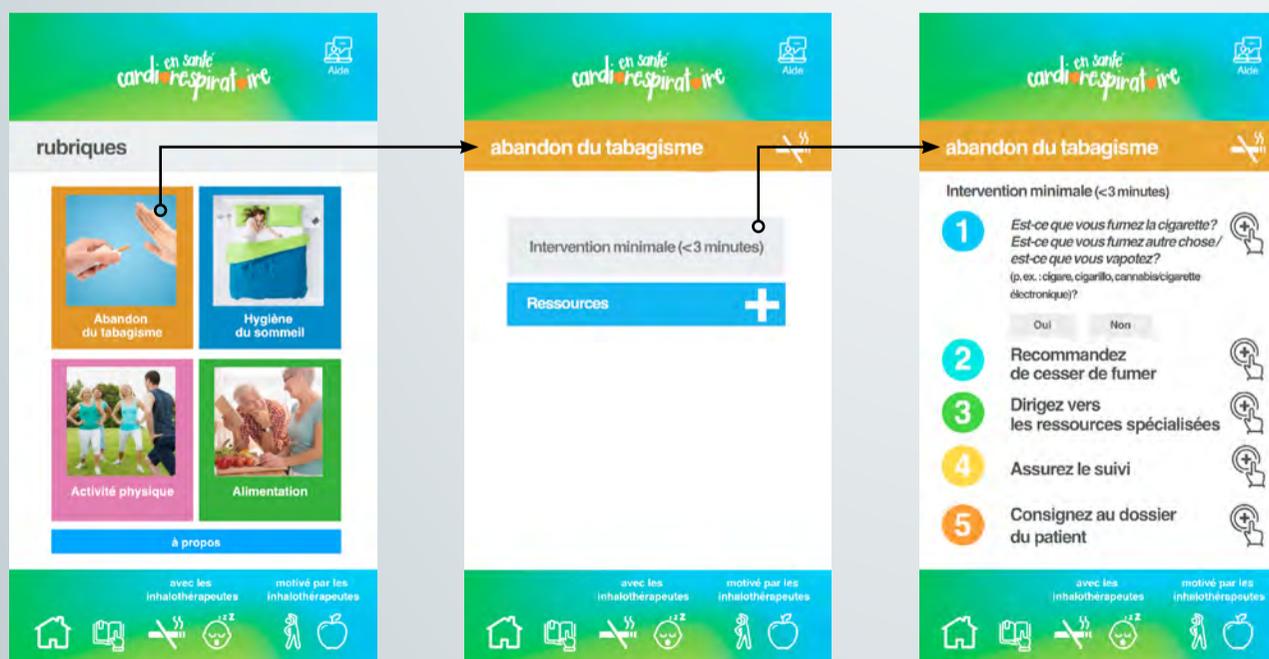
L'application propose un exemple d'intervention minimale (< 3 minutes), des exemples de dialogues (déclinés selon 4 algorithmes) ainsi que des ressources et des astuces pour quatre comportements liés aux saines habitudes de vie (abandon du tabagisme, hygiène du sommeil, activité physique et saine alimentation), et ce, pour les clientèles pédiatrique, adulte et gériatrique.

Aucune connexion Internet n'est nécessaire pour naviguer dans l'application, sauf pour accéder aux hyperliens externes.

Aussi compatible pour iPad et tablette.

Où télécharger l'application mobile?

L'application peut être téléchargée gratuitement à partir de l'un ou l'autre des magasins suivants :



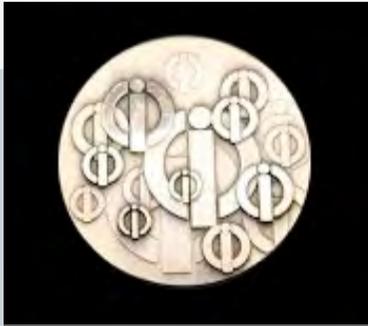
vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!

Autres informations utiles



MÉRITE DU CIQ

Prix reconnaissance

L'Ordre remet annuellement cinq (5) prix pour saluer l'accomplissement et l'implication d'inhalothérapeutes qui se sont distingués.

LE PRIX MÉRITE DU CIQ est une reconnaissance, non seulement des pairs, mais aussi de l'ensemble du monde professionnel à un inhalothérapeute s'étant démarqué principalement pour son implication et ses réalisations dans l'une des sphères suivantes :

- développement de l'Ordre;
- rayonnement de la profession, au niveau provincial, national ou international.

LE PRIX ÉLAINE-TROTTIER est assorti d'une bourse de 2000 \$ et décerné par la Fédération interprofessionnelle en santé du Québec (FIQ) pour récompenser un inhalothérapeute pour une *réalisation particulière* ou pour son implication à un *événement ponctuel* et profitable pour la pratique.

LE PRIX LUC-PERREAU est assorti d'une bourse de 2500 \$ offerte par l'Association des anesthésiologistes du Québec, souligne l'importante contribution d'un inhalothérapeute (ou d'une équipe d'inhalothérapeutes) à la pratique dans le milieu de l'assistance anesthésique.

LE PRIX ROMÉO-SOUCY, assorti d'une bourse de 1000 \$, souligne l'importante contribution d'un inhalothérapeute au rayonnement de la profession dans le *secteur de l'enseignement* aux étudiants, aux pairs ou à la clientèle.

LE PRIX JACQUELINE-GAREAU, nommé en l'honneur de madame Jacqueline Gareau, inhalothérapeute, marathonnienne et olympienne, vise à souligner la réalisation exceptionnelle d'un inhalothérapeute (ou d'une équipe d'inhalothérapeutes) liée à la promotion de la santé ou la prévention de la maladie auprès d'une population générale ou ciblée. Il est assorti d'une bourse de 1000 \$ offerte par 3M.

LA MENTION D'HONNEUR

DE LA SEMAINE DE L'INHALOTHÉRAPEUTE est une bourse de formation continue de 2000 \$ offerte par l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour souligner une activité de promotion de la profession originale s'adressant au grand public et tenue durant la *Semaine de l'inhalothérapeute* qui aura lieu du **21 au 27 octobre 2018**.

Avantages préférentiels

Des ententes corporatives ont été négociées pour les membres de l'OPIQ. Consultez la section [Membres](#) pour en savoir plus.

S'impliquer

L'OPIQ est toujours à la recherche de membres pour faire partie de certains comités ou agir à titre d'inspecteur pour le programme d'inspection professionnelle (≥ cinq (5) années d'expérience demandée). Remplissez le formulaire si vous êtes intéressés, <http://www.opiq.qc.ca/membres/veux-mimpliquer/>



PRIX
ÉLAINE-TROTTIER



PRIX
LUC-PERREAU



PRIX
ROMÉO-SOUCY



PRIX
JACQUELINE-GAREAU



Consultez la section [Membres](#) pour en savoir plus



Pour en savoir plus, consultez la page Web des [Tarifs corporatifs](#).

BANQUE NATIONALE

La Capitale
Assurances générales

vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!



vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!

En un clic!

En un clic!

numéro général **514 931.2900** ou **1 800 561.0029**



| | |
|---|--|
| Activités réservées et autorisées | dir.juridique@opiq.qc.ca (poste 25) |
| Admission | siap@opiq.qc.ca (poste 23) |
| Assurance responsabilité professionnelle | dir.juridique@opiq.qc.ca (poste 25) |
| Bulletins l'Ordonnée et l'Abrégé | ti@opiq.qc.ca (poste 31) |
| Campus OPIQ | adjointe.tableaumembres@opiq.qc.ca (poste 21) |
| Changement d'adresse | adjointe.tableaumembres@opiq.qc.ca (poste 21) |
| Changement de statut en cours d'année | adjointe.tableaumembres@opiq.qc.ca (poste 21) |
| Chroniques déontologiques | syndic@opiq.qc.ca (poste 29) |
| Dispense de formation continue | adjointe.juridique@opiq.qc.ca (poste 33) |
| Équivalence de formation | adjointe.tableaumembres@opiq.qc.ca (poste 21) |
| Exercice en société | dir.juridique@opiq.qc.ca (poste 25) |
| Exercice illégal | syndic@opiq.qc.ca (poste 29) |
| Formation continue | developpementprofessionnel@opiq.qc.ca (poste 26) |
| Inspection professionnelle | inspectionprofessionnelle@opiq.qc.ca (poste 28) |
| Loi sur l'accès à l'information | dir.juridique@opiq.qc.ca (poste 25) syndic@opiq.qc.ca (poste 29) |
| Mise à jour dossier membre | adjointe.tableaumembres@opiq.qc.ca (poste 21) |
| Reconnaissance d'activité de formation | developpementprofessionnel@opiq.qc.ca (poste 26) |
| Reconnaissance d'habilitation | adjointe.juridique@opiq.qc.ca (poste 33) |
| Réglementation | dir.juridique@opiq.qc.ca (poste 25) |
| Réinscription au Tableau | adjointe.tableaumembres@opiq.qc.ca (poste 21) |
| Renseignements disciplinaires | dir.juridique@opiq.qc.ca (poste 25) |
| Retour à la pratique après trois (3) ans d'absence/réinscription au Tableau | inspectionprofessionnelle@opiq.qc.ca (poste 28) |
| Revue l'Inhalo | communications@opiq.qc.ca (poste 30) |
| Site Web, accès à la section réservée aux membres | adjointe.tableaumembres@opiq.qc.ca (poste 21) |

vos obligations
professionnelles

déontologie
et inspection

autres
informations

en un clic!